



# LAURAC en VIVARAIS

## Infos Municipales

décembre 2013  
N° 31

### Réunion du Conseil Municipal du Vendredi 13 décembre 2013

#### **Déclaration d'intention d'aliéner, parcelles B 521-523, quartier Vacher**

Le conseil municipal décide de ne pas user de son droit de préemption.

**Convention avec la commune de Montréal pour sa participation aux frais de cantine à l'école publique :** Le conseil, à l'unanimité, autorise le maire à signer une nouvelle convention avec la commune de Montréal.

**Mise à disposition du SEBA des documents cadastraux (plans et matrices) dans le cadre de ses missions de service public :** Le conseil adopte le principe de cette mesure qui devrait éviter à l'avenir aux communes d'être régulièrement sollicitées.

**Ligne de trésorerie :** Cette ligne de trésorerie est reconduite pour l'année à venir.

#### **Recensement de la population 2014**

Il nécessite la création de 3 emplois d'agents recenseurs. Ceux-ci seront rémunérés au bulletin rempli. La dotation forfaitaire de l'état pour cette opération est de 2 226 €.

#### **Participation au financement de la Protection Sociale des agents – risque Prévoyance**

Cette participation va être soumise à l'impôt. Cela nécessite une modification du calcul des sommes versées par la mairie. Le coût s'élèvera à 10 €/mois par agent.

**Modification des statuts de la CdC Val de Ligne :** Il est adopté le principe d'attribution à la CdC de la compétence « communication électronique » dans le cadre d'un projet d'infrastructure destiné aux zones retirées de la CdC.

#### **Compte rendu des commissions :**

Urbanisme : étude sur la zone du Pou,

Voirie : rencontre avec un expert sur l'état des lieux de la VC n°8 (affaire Montredon),

Bâtiment : travaux sur le parvis de la poste,

Infos : un court n° de Vivre à Laurac est en préparation (parution fin janvier),  
l'année 2014 verra le début des commémorations de la Grande Guerre,

CCAS : repas des anciens et spectacle des enfants dans la semaine qui vient.

Il est évoqué le départ de Mme Irène Plaud, décédée en début de semaine.

#### **Questions diverses**

- Mise en place des nouveaux rythmes scolaires, réponse de l'inspecteur de l'éducation nationale,
- Recouvrement des astreintes pour publicité illégale,
- Problème des communes non adhérentes au SMAM piscine qui ne veulent pas régler les sorties des enfants des écoles lors des activités « piscine ».

## Les vœux du maire

Ils auront lieu le vendredi 10 janvier 2014, à 18 h 00  
à la salle intergénérationnelle, quartier de la Blache.  
Chacun des habitants de Laurac est invité à cette cérémonie.

## Recensement de la population

La commune est concernée par le recensement de la population 2014 qui aura lieu en tout début d'année. Marylin MARRON, secrétaire de mairie est chargée de cette opération pour la commune. Trois agents recenseurs ont été désignés pour effectuer ce travail, Du 16 janvier 2014 au 15 février 2014 : Barbara LALAUZE, par ailleurs secrétaire de mairie, Jean Marc LATOURRE, ancien conseiller municipal et Nicole JAQUIER. Chacun voudra bien faire bon accueil à ces personnels.



## La carte d'identité nationale : 10 + 5 ans

La carte nationale d'identité est valide 15 ans pour les personnes majeures, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014. L'allongement de 5 ans concerne aussi les cartes délivrées après le 2 janvier 2004. La carte nationale d'identité des personnes mineures reste valable 10 ans lors de la délivrance.

## Méfais

En début d'année 2013, l'arrêté municipal du 30 avril 2008 interdisant la divagation des chiens a été rappelé aux habitants.

Rappel nécessaire, mais pas forcément toujours suivi d'effet,

« mon chien n'est pas méchant... ».

Que penser de ces deux faits, survenus dans la 1<sup>ère</sup> quinzaine de décembre ?

C'est deux chiens qui se sont attaqués à deux chèvres naines, sur la commune, les laissant mortes. Puis un chien, muni d'un collier, donc qui a un propriétaire, qui s'est attaqué à la basse-cour d'un de nos concitoyens, tuant la plupart des animaux.

## Communiqué Secours Catholique

Les vacances constituent un temps de construction personnelle, dans un environnement favorable à la découverte, l'échange et l'écoute. En ouvrant votre maison, vous partagez une rencontre humaine bénéfique pour un enfant, pour sa famille et pour la vôtre.

Pour participer au développement et à l'épanouissement d'un enfant, pour contribuer à sa socialisation et promouvoir ses capacités, et pour favoriser son autonomie, accueillez cet été un enfant de 6 à 11 ans !

Nous accompagnerons votre démarche dans l'esprit qui nous anime : désintéressement, respect des différences et des croyances religieuses, reconnaissance des richesses et des capacités de l'enfant, discrétion sur son passé et sur sa famille.

Pour partager la chaleur de votre foyer cet été, contactez-nous

tél : 04 75 78 46 43 [mail : afv.260@secours-catholique.org](mailto:afv.260@secours-catholique.org) [courrier](#) : Secours Catholique AFV

7, rue du Parc  
26000 VALENCE

